

Image not found or type unknown



## Des photos privées dévoilées

Par **Mimi 1**, le **21/11/2020 à 19:41**

Mon ex compagnon détient des photos de moi, des photos privée. Il me menace de les divulguer à mon enfant à l'age adulte et il l'ai montre à des connaissances , cela m'est difficile a acceptée. D'après ses dire, il l'ai a utilisée pour me discrédité face à son avocat , afin d'avoir la garde de notre fille.

Quelles sont les reccourds l'obligeant de me remettre s c'est photos qui appartiennent à mon droit à l'image ?

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **21/11/2020 à 20:13**

bonjour,

je suppose que c'est plus des photos privées, et que vous étiez d'accord. !

tant que vos photos ne sont pas diffusées, vous n'avez aucun recours car c'est leur seule utilisation qui peut constituer un délit.

voir ce lien : <https://www.avibitton.com/droit-penal/delit-de-revenge-porn/#:~:text=Le%20ph%C3%A9nom%C3%A8ne%20de%20%C2%AB%20revenge%20porn,ou%20ob>

salutations